

UN GRAND CONCOURS VIDEO HAPPY HALLOWEEN

Jusqu'au 20 novembre

ENVOYEZ
vos oeuvres
les plus effrayantes



Communication
@favieres77.fr



Du 21 au 30 novembre

VOTEZ pour votre
vidéo préférée



Communedefavieres77



Commune_de_favieres_77

Concours ouvert à toutes et à tous sans limite d'âge

- Les auteurs des 3 vidéos les plus aimées seront **HOORRIBLEMENT** récompensés !

RÈGLEMENT

Article 1 : Conditions de participation au concours

La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation. Le concours est ouvert aux Faviérois de tous âges jusqu'au 20 novembre 2023.

Article 2 : Contenu des vidéos

Thème : Les participants sont appelés à réaliser des vidéos autoproduites sur le thème : « Halloween 2023 à Favières ».
Durée : La vidéo doit durer au maximum 1 minute.
Format : Les vidéos doivent être envoyées au format MP4 ou MOV.
Quantité : Chaque participant/équipe participante peut proposer autant de films qu'elle le souhaite.

Article 3 : Etapes de participation

1- Au plus tard le 20 Novembre 2023 : Les participants doivent envoyer leur vidéo accompagnée de la fiche d'inscription qui se trouve au verso du présent règlement à : communication@favieres77.fr
2- Du 21 au 30 Novembre 2023 :

- Les vidéos seront validées par la commune pour vérification de la conformité au présent règlement
- La commune publiera toutes les vidéos simultanément sur les réseaux sociaux de la mairie : Facebook et Instagram

Article 4 : Attribution des prix.

Les 3 vidéos remportant le plus de « like » sur les réseaux seront les gagnantes et recevront un prix qui sera remis lors des vœux de la municipalité en Janvier 2024.

Article 5 : Engagements des candidats

Chaque candidat participant certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur du film vidéo qu'il présente et garantit les organisateurs contre tout recours de tiers à cet égard.

Le participant garantit les organisateurs que son film vidéo est original et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle. La vidéo devra être une création originale et ne comporter aucun extrait de vidéo existante.

Le participant garantit les organisateurs qu'il détient les droits et autorisations nécessaires de la part des ayant-droits, des tiers, en particulier en ce qui concerne le droit à l'image des personnes filmées.

Du fait de leur participation au concours, les candidats cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur œuvre.

Respect : les vidéos ne doivent contenir aucun élément visuel ou mot portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers, ne doit figurer sur les vidéos aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, xénophobe, sexiste ou contraire à la loi.

Article 6 : Exploitation des vidéos

Chacun des films vidéo remis aux organisateurs dans le cadre du concours, sera diffusé, à des fins non commerciales sur les réseaux sociaux de la mairie : Facebook et Instagram

L'organisateur s'engage à n'utiliser les vidéos que dans le cadre exclusif de la communication de la mairie

INSCRIPTION au concours de vidéos « Halloween 2023 à Favières »

Fiche d'inscription à transmettre à la mairie en même temps que la vidéo

Au plus tard le Lundi 20 NOVEMBRE 2023

à communication@favieres77.fr ou à déposer en mairie

Titre de la vidéo :

Nom-Prénom de l'auteur de la vidéo ou de l'équipe qui sera considéré comme étant le participant :
.....

Adresse mail du participant :
.....

Nom-Prénoms des éventuels intervenants sur la vidéo :
.....
.....

Je soussigné(e), M/Mme ,

Reconnais vouloir participer au concours de vidéos d'Halloween organisé par la mairie de Favières et avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Le2023

Signature du participant :

Signature du représentant légal pour les participants mineurs :